Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20261020-90_2026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 14/10/2026

Date d'affichage : 14/10/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoirs : 0
Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-six, le vingt octobre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe BUINEAU, Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BUINEAU, Maire ; Monsieur Hervé CHAUPITRE, Madame Sophie BACQUET, Monsieur Mickaël SAUVÉ, Adjoints ; Monsieur Jean-Charles PROVENT, Monsieur Thierry MASSON, Monsieur Bertrand BODIN, Madame Valérie BRARD, Monsieur Yohann BLONDEL, Madame Lydie FÉRÉAL, Madame Anabel BRUJES, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Monsieur Roland LÉCRIVAIN, Madame Angélique GIRAUD, Madame Maria Raquel DIAS, Madame Aïnhoa CLOUÉ.

Madame Valérie BRARD a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°90/2026

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES RECETTES DES AMENDES DE POLICE DOTATION 2026 PROGRAMME 2027 : CRÉATION D'UN ARRÊT DE CAR SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'acceptation par le service du transport scolaire, compétence de la Région Bretagne, de la demande d'habitants pour la création d'un arrêt de car scolaire au lieu-dit La Baudinière.
Cela nécessite des aménagements à réaliser par la commune, en accord avec les préconisations techniques du Département puisque l'arrêt est situé sur une route départementale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide la proposition de la société HENRY Frères de La Chapelle-Saint-Aubert pour les travaux de création d'un arrêt de car scolaire au lieu-dit La Baudinière sur la RD 105, d'un montant de 4 076,90 €/HT ;

- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine au titre de la répartition des recettes des amendes de police (dotation 2026 programme 2027), pour les travaux de création de cet arrêt de car scolaire ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

À Combourtillé, le 20 octobre 2026
Pour copie certifiée conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Valérie BRARD

Le Maire,
Philippe BUINEAU